

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 49 (1954)
Heft: 2-3-fr

Artikel: Les architectes modernes et le "Heimatschutz"
Autor: Von der Mühl, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les architectes modernes et le « Heimatschutz »

Dans certains jugements sommaires, simplificateurs et approximatifs — et plus les moyens d'information se multiplient, plus ils sont péremptoirs parce qu'ils n'impliquent plus ce doute qui est le fortifiant de toute véritable science — dans ces jugements, on s'accoutume à ne plus reconnaître de valable que des symétries ou des oppositions: on ne recherche plus la compagnie des Muses, on va à la chasse aux sorcières, et l'on parle de l'Orient et de l'Occident, sans plus se soucier du Nord et du Sud; on ne voit plus que des communistes ou des capitalistes, des démocrates (liberté) ou des totalitaires (dictature); en esthétique, on vous situe dans le clan des modernes ou dans la masse des traditionnels, où les tendances d'art abstrait s'opposent aux notions d'art concret — jusqu'au jour où un chef de file fait volte-face et dérouté les esprits, qui échangent les noms avec cette facilité qui dénote d'emblée la fragilité des étiquettes.

C'est ainsi qu'un jour, pour avoir accepté de m'occuper d'une section de la Société Suisse du « Heimatschutz », ma position d'architecte d'avant-garde a été mise sinon en doute, du moins qualifiée de paradoxale et même de comique. Être fondateur des Congrès internationaux d'architecture moderne (C. I. A. M.) et, en même temps, présider aux destinées du « Heimatschutz », voilà qui paraissait inconciliable.

En réalité, il fut un temps où les aspects de l'architecture, de celle qui était à sauvegarder et de celle qui était en gestation, n'avaient pas d'optique commune.

Or, bien que les deux plans ne coïncident nullement, les esprits voués à l'aspect extérieur des choses peuvent n'être pas étrangers les uns aux autres, et s'ils l'ont été bien longtemps, que s'est-il passé pour que les antagonistes aient pu sinon se rejoindre, du moins s'expliquer, se comprendre et même s'allier? Y a-t-il eu, subitement, comme en politique, des volte-face dictées par des intérêts nouveaux; y a-t-il eu de la part des protecteurs de la tradition des abandons ou de la part des modernes un fléchissement?

Non, certes. Mais, au cours des années, les problèmes, des deux côtés, n'ont cessé de se préciser et de s'éclaircir. Il serait d'ailleurs regrettable que les modernes en vinsent à brûler ce qu'ils ont adoré et que la libération des formes historiques et des « styles », acquise par l'emploi de techniques nouvelles, aboutît à un non-lieu, au retour des imitations et des pastiches; comme, de l'autre côté, rien ne prouverait davantage la vanité des tendances du « Heimatschutz » que s'il continuait à s'attendrir — et combien ne l'a-t-il pas fait — sur tel portail, tel fer forgé ou telle toiture où souvent la vétusté passait pour de la qualité. Cette admiration du vieillot n'était pas d'ailleurs dans les idées des promoteurs de cette ligue; il faut rendre hommage à

leur sens de la beauté, à leur respect de la forme parfaite, à leur goût du bel ensemble.

Aujourd'hui, les uns et les autres, à mesure que nous approfondissons les problèmes, nous avons tous été placés devant le fait que ce n'est ni avec attendrissement, ni avec réprobation que nous devons regarder le passé ou l'actualité, et que nulle position ne peut être qualifiée de sentimentale ou de comique, comme il fut dit, car la disparition soudaine d'ensembles comme ceux de Rouen, de Francfort ou de Coventry par des interventions brutales dont la menace plane désormais sur toutes les villes, quels que soient les calculs (d'ailleurs peut-être bien plus angoissés que vraiment assurés) des militaires, a tragiquement rappelé qu'un ensemble urbain, mieux vaut peut-être encore le cultiver avec amour que de lui vouer trop tard, lorsqu'il n'est plus qu'un amas de ruines, cet intérêt archéologique qu'inspirent le forum romain, les palais de Munich ou les places de Beauvais.

On remarquera que ce qui attire tout le monde dans nos villes c'est le noyau de ces anciens bourgs, qui autrefois n'avaient pas 10 000 habitants. Aujourd'hui que l'ère moderne a vu, souvent, l'accroissement en décupler la population et l'étendue et que les architectes eussent pu réaliser, s'ils n'avaient pas manqué d'organisation, de vastes ensembles urbains, il faut bien, par équité et en faisant le bilan du premier demi-siècle d'architecture moderne, admettre que, pour ainsi dire, aucune de nos villes ne contient un seul ensemble nouveau, une seule rue, une seule place qui marque notre époque du sceau de cet esprit créateur, de ce souci de l'ordonnance et de cette unité d'allure qui caractérisent des cités anciennes telles que, énumérées au hasard, Berne, Romont, Rolle, Aarberg, Carouge, dont la qualité intrinsèque et vivante bien plus que le style ou le détail nous charme.

Et si l'on objecte que nos architectes ont d'autres vues que de créer des ensembles monumentaux ou réglés, et que, avant tout, ils doivent résoudre le problème social du logement, qu'on songe alors que le social n'est pas l'humain et qu'en satisfaisant les besoins vitaux de l'homme on n'a comblé ni ses aspirations esthétiques (s'il en a) ni son âme (s'il ne l'a pas perdue).

Nos cités d'habitation, nos hôpitaux, nos usines, nos stades, dont nous vantons à juste titre et la perfection et le confort, sont assimilables aux appareils utilitaires, indispensables à l'activité ou à la santé physique de l'homme, mais dont on peut se demander s'ils apportent rien d'essentiel à la vie de l'individu, à l'enrichissement de la personnalité: « Ce désir de vivre qui renaît en nous chaque fois que nous prenons de nouveau conscience de la beauté... » (Proust).

Par quels effets architecturaux la collectivité se trouve-t-elle touchée, par quels accents l'habitant ou l'étranger est-il ému, intéressé et gagné? On ne le sait que trop bien — dans les milieux des architectes modernes comme dans les cercles du « Heimatschutz », chez les artistes comme chez les touristes —: ce sont les œuvres ou les ensembles auxquels ont présidé des conceptions originales, des idées claires et un goût élevé, où le talent des créateurs s'enracine dans les profondeurs de l'âme humaine et dans une tradition non pas de formes seulement, car celles-ci changent, mais de vie commune et de culture authentique, car, chez les peuples civilisés, la courbe d'évolution, bien que variable, est sans rupture.

On constate aujourd'hui à quel point c'est un ordre supérieur qui a réussi à neutraliser, progressivement, les antagonismes qui régnaient, il n'y a pas encore très longtemps, entre les architectes modernes et le « Heimatschutz ». Cet ordre, c'est le seul valable: la notion du pays tout entier. Sur ce plan général, où toutes questions se posent dans un esprit élevé, tragiquement alarmé par l'anéantissement possible de tant de valeurs artistiques du passé, et positivement préoccupé par l'incohérence accrue des constructions actuelles, une seule vue domine: le souci d'aménager, d'ordonner, de répartir les espaces et les constructions selon de grands ensembles.

D'un côté, l'architecture moderne, au premier quart du siècle, a évolué en partant de l'originalité des maisons individuelles à toits plats, à fenêtres horizontales et aux formes cu-

biques pour aboutir aux conceptions de *l'urbanisme*, dont le Congrès C. I. A. M. de La Sarraz en 1928 jetait déjà les bases, préparant ainsi la Charte d'Athènes relative à l'examen total de villes entières (1933).

De leur côté, les gens du « Heimatschutz », tout en se préoccupant de la conservation de détails pittoresques d'architecture (tourelles, portails, grilles et intérieurs décorés), ont compris qu'une œuvre ne vaut que dans son entourage ou dans son cadre, et qu'il était vain de protéger une pièce de qualité si le site environnant n'était pas sauvegardé en même temps; et l'on a vu l'intérêt s'étendre de la « maison bourgeoise » (peu à peu noyée dans des quartiers disparates) à l'ensemble de la cité ancienne et du paysage dans lesquels elle se situe.

Une cause unique semble désormais destinée à concilier les deux partis: cette cause, c'est l'urbanisme, notion dominante où s'insèrent aussi bien les valeurs acquises que les aménagements modernes. En s'inspirant de cet ordre supérieur, les créateurs d'architectures nouvelles tendront à adapter leurs œuvres aux ensembles existants, à moins qu'ils ne parviennent à aménager, de toutes pièces, des quartiers nouveaux, témoins de notre temps. Le « Heimatschutz », de son côté, devra abandonner, en raison de ces mêmes règles, le préjugé qui consiste à voir l'image d'une ville ou d'un site comme une gravure ancienne sans se douter que cette vue elle-même n'a jamais été qu'un aspect particulier, imaginaire et éphémère auquel la vie, sans cesse, a apporté d'inévitables surcharges.

H. Robert Von der Mühl (Extrait de « Werk »)

Une réponse pertinente de la Société genevoise d'Art Public

Dans un journal de notre ville un défenseur de l'architecture moderne a récemment reproché à l'Art Public de préconiser une modification de la loi sur les constructions qui ne concernerait que les façades.

Il n'est pas besoin d'être architecte pour savoir que toute construction est déterminée par son usage, qu'elle doit d'abord satisfaire à sa destination. Celle-ci, cela va de soi, impose des formes différentes à une école, une église, une habitation, un bureau ou une usine. Mais ce n'est pas à l'Art Public qu'il incombe de dire si un édifice répond aux exigences de sa destination. En revanche il ne peut se désintéresser de son apparence extérieure, qui affectera, en bien ou en mal, l'ensemble d'une place, d'un quartier, d'un site.

Il est erroné d'attribuer à l'Art Public une attitude de refus de ce qui est moderne, de prétendre qu'il n'admet que la pierre et qu'il s'oppose au béton. Mais avec les matériaux modernes, comme avec ceux d'autrefois, on peut construire des horreurs aussi bien que des chefs-d'œuvre. Et d'autre part, si un édifice de verre, de tôle et de béton, sans symétrie ni ordonnance, présentant décrochements et lignes courbes s'élève dans un site urbain qui a son caractère propre dû à l'apport des générations, alors l'Art Public s'insurge et proteste. Il pense que la beauté naît parfois des contrastes, mais non d'une rupture brutale de l'harmonie.

Pour le Comité de l'Art Public:
Paul Naville, président
Léopold Gautier, secrétaire.